

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

S-Monovette® RNA Exact

UFI: Q9QQ-21VV-KR9Y-Y63X

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Pour le prélèvement d'échantillons de sang. Le tube S-Monovette® RNA Exact est utilisé pour le prélèvement de sang veineux par aspiration. Il permet de sélectionner librement jusqu'à 9,7 ml de volume d'échantillon (dont 2,4 ml de sang possible). Ce produit sert à la stabilisation immédiate de l'ARN contenu dans le sang (prévention de la dégradation et de la resynthèse de l'ARN). Le tube S-Monovette® RNA Exact standardise la phase pré-analytique dans un système clos au cours du stockage et du transport de l'échantillon.

**Utilisations déconseillées**

Utilisez S-Monovette® uniquement pour le prélèvement sanguin et non pour l'injection. Le sang et les composants sanguins prélevés et traités dans le tube S-Monovette® RNA Exact ne conviennent pas à la perfusion ni à l'insertion dans un organisme humain.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

Société:	SARSTEDT AG & Co. KG	
Rue:	Sarstedtstraße 1	
Lieu:	D-51588 Nümbrecht	
Boîte postale:	1220	
	D-51582 Nümbrecht	
Téléphone:	+49 (0)2293 / 305 - 0	Téléfax: +49 (0)2293 / 305 - 2470
e-mail:	info@sarstedt.com	
Interlocuteur:	Dr. Daniel Will	Téléphone: +49 (0)2293 / 305 - 4500
	Jochen Hoffmann	
e-mail:	sicherheitsdatenblatt@sarstedt.com	
Internet:	www.sarstedt.com	
Service responsable:	Centre R & D	

**Fournisseur**

Société:	SARSTEDT S.A.R.L.	
Rue:	Route de Gray - Z.I. des Plantes	
Lieu:	F-70150 Marnay	
Téléphone:	+33 (0) 3 8431 9595	Téléfax: +33 (0) 3 8431 9599
e-mail:	info.fr@sarstedt.com	
Internet:	www.sarstedt.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre Antipoison et de Toxicovigilance: +33 (0) 1 45 42 59 59

**Information supplémentaire**

Toutes les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité se réfèrent au produit non utilisé et à sa préparation.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 2 de 11

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
Mentions de danger:  
Nocif par inhalation.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Guanidine thiocyanate  
Alcools, C11-15, secondaire, éthoxylés

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans site d'élimination des déchets conformément aux réglementations légales.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

La S-Monovette® RNA Exact contient 7,3 ml d'une solution aqueuse de stabilisateur.

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 3 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
593-84-0	Guanidine thiocyanate			20 - < 25 %
	209-812-1			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H412 EUH032			
68131-40-8	Alcools, C11-15, secondaire, éthoxylés			5 - < 10 %
	614-295-4			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H332 H302 H411			
65501-24-8	Acide éthylènediaminotétraacétique sel tripotassique			1 - < 5 %
	241-543-5			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
593-84-0	209-812-1	Guanidine thiocyanate	20 - < 25 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 593 mg/kg		
68131-40-8	614-295-4	Alcools, C11-15, secondaire, éthoxylés	5 - < 10 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 1,06 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >=2000 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 4 de 11

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. En cas d'incendie, les situations suivantes peuvent se produire : Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes de soufre (SOx), cyanure d'hydrogène (HCN, cyanure d'hydrogène).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas ouvrir la Monovette®. Respectez les instructions d'utilisation et de manipulation. Prière de suivre impérativement l'approche décrite dans le mode d'emploi et de n'utiliser que le matériel prescrit lors du prélèvement de sang. Utilisez S-Monovette® uniquement pour le prélèvement sanguin et non pour l'injection. S-Monovette® RNA Exact seulement avec aiguille de sécurité Safety-Multify® (REF 85.1637.235, 85.1638.235, 85.1640.235 ou 85.1642.235), tubulure: longueur de 200 mm à utiliser. Le S-Monovette® RNA Exact est exclusivement utilisé avec la technique d'aspiration. La tige du piston ne s'enclenche pas dans le fond. En cas de prélèvement multiple, toujours remplir le tube S-Monovette® RNA Exact en dernier. Porter des gants appropriés lors du prélèvement d'échantillons de sang et de la manipulation de matériel potentiellement infectieux.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. A conserver à température

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 5 de 11

ambiante. Conserver à l'abri de la lumière.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour le prélèvement d'échantillons de sang. Le tube S-Monovette® RNA Exact est utilisé pour le prélèvement de sang veineux par aspiration. Il permet de sélectionner librement jusqu'à 9,7 ml de volume d'échantillon (dont 2,4 ml de sang possible). Ce produit sert à la stabilisation immédiate de l'ensemble de l'ARN contenu dans le sang (prévention de la dégradation et de la resynthèse de l'ARN). Le tube S-Monovette® RNA Exact standardise la phase pré-analytique dans un système clos au cours du stockage et du transport de l'échantillon.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
68131-40-8	Alcools, C11-15, secondaire, éthoxylés	
	Sédiment d'eau douce	28,1 mg/kg
	Sédiment marin	2,81 mg/kg
	Sol	5,6 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**



**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 6 de 11

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaunâtre
Odeur:	odeur inhérente légère
pH-Valeur (à 25 °C):	6,8

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

**Inflammabilité**

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. Pas de données disponibles.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

**Température d'inflammation spontanée**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité:	1,088 g/cm <sup>3</sup>
----------	-------------------------

Hydrosolubilité:	complètement miscible
------------------	-----------------------

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Réactions avec: Acide.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**10.4. Conditions à éviter**

Chauffage. Conserver à l'abri de la lumière.

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 7 de 11

**10.5. Matières incompatibles**

Ne pas mélanger avec: Acides.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. En cas d'incendie, les situations suivantes peuvent se produire : Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), oxydes de soufre (SOx), cyanure d'hydrogène (HCN, cyanure d'hydrogène).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**ETAmél calculé**

ATE (inhalation aérosol) 4,499 mg/l

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
593-84-0	Guanidine thiocyanate					
	orale	DL50 mg/kg	593	Rat	ECHA	
	cutanée	ATE mg/kg	1100			
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l			
68131-40-8	Alcools, C11-15, secondaire, éthoxylés					
	orale	DL50 mg/kg	>=2000	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,06 mg/l	Rat		

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
593-84-0	Guanidine thiocyanate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	89,1	96 h	Poisson	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	130 mg/l	72 h	Algues	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	42,4	48 h	invertébrés aquatiques	ECHA	
68131-40-8	Alcools, C11-15, secondaire, éthoxylés						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	3,2 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7,3 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 8 de 11

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
593-84-0	Guanidine thiocyanate	-1,11
68131-40-8	Alcools, C11-15, secondaire, éthoxylés	3,382

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** UN 1760  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



- Code de classement: C9  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 80  
Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

- 14.1. Numéro ONU:** UN 1760

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 9 de 11

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Code de classement: C9  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1760

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1760

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y841  
Quantité exceptée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 10 de 11

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Information supplémentaire**

Afin d'assurer un transport en toute sécurité, SARSTEDT propose un système d'emballage complet pour les tubes S-Monovette®, contrôlé et validé par l'Office fédéral allemand de recherche et de contrôle des matériaux.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

**S-Monovette® RNA Exact**

Date de révision: 20.04.2021

N° d'article: 01.2048.001

Page 11 de 11

ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*